

# PÉTITION AUX AUTORITÉS DU CANTON ET DE LA VILLE DE GENÈVE

**Conseil d'Etat, Grand Conseil, Conseil Administratif, Conseil Municipal**

## Considérant que:

- le Conseil d'Etat a décidé d'inclure dans le calcul des prestations complémentaires cantonales et fédérales, celles versées par la ville de Genève aux rentiers AVS/AI, relevant de l'OCPA;
- cette décision se traduit par une baisse importante des revenus de plusieurs milliers de personnes de condition modeste: 185 francs par mois pour une personne seule et 265 francs pour un couple;
- le Conseil d'Etat se réfère à des directives fédérales qui l'obligeraient à prendre une telle décision;
- loin de défendre ces prestations, le Conseil d'Etat a, au contraire, justifié sa décision en invoquant la nécessité d'instaurer une prétendue «égalité de traitement», consistant à systématiquement niveler par le bas les revenus sociaux déjà fort modestes, au lieu de revaloriser les plus bas revenus;
- loin de défendre les prestations municipales, le Conseil Administratif les a purement et simplement biffées dans son projet de budget 2008, sans proposer d'autres dispositifs compensatoires en faveur des personnes concernées.

## Les soussignés demandent:

- **au Conseil d'Etat** de prendre les mesures permettant le maintien des prestations municipales sans diminuer les autres prestations;
- **au Conseil d'Etat et au Grand Conseil** de faire en sorte que l'égalité de traitement se traduise par l'augmentation des revenus sociaux de toutes les personnes de condition modeste et non l'alignement de ces revenus sur les plus bas;
- **au Conseil Administratif et au Conseil Municipal** de maintenir les prestations municipales et de les inscrire au budget 2008;
- **aux autorités cantonales et municipales** d'appliquer une politique de progrès social garantissant des conditions de vie décentes et dignes à tous les habitants de Genève.

NOM	Prénom	Adresse	Signature

**Cette pétition qui peut être signée par toutes et tous doit parvenir à:  
AVIVO • 25 rue du Vieux-Billard, 1205 GENÈVE  
au plus tard le 16 octobre 2007**